

Considérant que la BWF, unique banque du territoire, ne remplit pas son rôle d'acteur économique, tant à l'égard des entreprises que des particuliers.

La CCIMA

La Fédération Patronale de Wallis et Futuna,

La Fédération du BTP,

vous demandent de prendre acte de leurs revendications et exigent unanimement dans un délai de 8 jours.

1 - la réouverture **immédiate** de TOUS les comptes fermés arbitrairement depuis 5 ans.

Chaque Entreprise ou résident Wallisien et Futunien, a le droit d'avoir un compte, comme tout citoyen français. Les comptes fermés l'ont été sans avertissement écrit des clients et en violation des délais réglementaires. Certaines fermetures ont été faites alors même que la banque était en tort, n'étant pas en mesure de fournir des moyens de paiements (chéquiers et CB)

Les clients dont la banque souhaite clôturer le compte doivent pouvoir bénéficier d'une médiation bancaire, s'ils le souhaitent, afin que la banque fasse état de ses griefs et attentes en présence d'un tiers (IEOM, syndicats, administration, CCIMA...).

2 - l'engagement d'accélérer l'ouverture de compte des créateurs d'entreprises et des particuliers. Délai maxi 15 jours.

Il n'est pas acceptable qu'une ouverture de compte professionnel puisse prendre jusqu'à un an. La BWF doit s'engager à accorder un rendez-vous pour la réception des pièces justificatives, la signature de la convention bancaire et le dépôt du premier versement sous 15 jours maximum.

3 - l'ouverture des retraits et dépôts tous les jours et l'amélioration de la qualité de service

L'option 1 jour sur 2 avait été prise pour libérer le personnel afin d'accélérer les ouvertures de comptes et d'organiser les rendez-vous avec les professionnels. On ne peut que constater sa totale inefficacité. Les jours d'ouverture de la BWF, la clientèle s'amasse devant l'agence bien avant l'ouverture pour espérer accéder au guichet. Les professionnels qui doivent réaliser des opérations en espèces sont également contraints de passer jusqu'à ½ journée à faire la queue. C'est totalement inefficace et indigne de la qualité de service attendue d'un établissement bancaire.

4 - l'accès au crédit sous 15 jours, tel que le pratiquent les autres banques, sans obligation de cession de salaire rendant impossibles crédits aux non-salariés.

La BWF doit donner une réponse aux demandes de crédit, ou en l'absence de conditions suffisantes une réponse écrite de refus. L'allongement des délais de réponse entretient le découragement de la clientèle ; le refus de produire des réponses écrites empêche les clients d'avoir accès à d'autres dispositifs.

5 - Renouvellement des chèquiers et CB sous 1 mois

Il est totalement anormal que les clients de la BWF doivent attendre plusieurs mois avant d'obtenir des moyens de paiements. La BNP NC doit revoir ses procédures pour limiter ce délai à une proportion raisonnable, à Wallis comme à Futuna.

6 - Des directives précises et écrites sur les exigences de la banque en matière de fonctionnement des comptes professionnels.

Les plaquettes éditées par la banque n'apportent aucune précision à ce sujet.

7 - les frais bancaires prélevés arbitrairement sans justificatif devront être accompagnés d'une facture détaillée.

La banque nous demande de justifier nos dépenses, qu'elle justifie les siennes.

8 – Pour FUTUNA, trouver une solution pour les dépôts d'espèces et les transferts de fonds.

Nous demandons l'ouverture d'une agence de plein exercice à Futuna. Il est aberrant que les professionnels de Futuna soient encore contraints de confier leurs recettes à des tiers pour les transporter en avion et les déposer à Wallis. La BWF exige un comportement professionnel des patentés, mais ne leur en donne pas les moyens de le faire.

9 – Baisse des tarifs bancaires appliqués par la BWF et suppression de certains frais (« d'actualisation juridique »)

Des frais bancaires sont appliqués à Wallis et Futuna alors que les banques calédoniennes ne les facturent pas (frais d'actualisation juridique).

Les frais bancaires appliqués par la BWF sont supérieurs à ceux des autres COM et très supérieurs à ceux de la métropole. Des négociations triennales des frais bancaires se déroulent en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en application de la loi du 20 novembre 2012, loi du 15 novembre 2013, rapport Constans de juillet 2014 visant à la convergence des tarifs outre-mer et métropole et de l'avis du 30 septembre 2014 du comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Un accord triennal a entériné le 30 décembre 2021 le gel de 15 services bancaires en Nouvelle-Calédonie.

Nous exigeons que soit mis en place à Wallis et Futuna une concertation pour la baisse de la tarification des services facturés par la BWF et la suppression des frais illégaux.

10 - Que les professionnels puissent acheter leur TPE et ne soient plus contraints de payer une redevance mensuelle abusive.

Il est insupportable de constater le double discours de la BWF qui encourage les règlements dématérialisés sans en donner les moyens aux entreprises. Le coût de location d'un TPE reste anormalement élevé, tout comme ses délais d'obtention. Son remplacement en cas de panne doit être prévu afin de ne pas handicaper l'activité des entreprises durant des mois, le temps de la réparation en Nouvelle-Calédonie.

11 - Cesser de facturer des frais de gestion pour les comptes ouverts dans le cadre « du droit au compte »

Les comptes ouverts dans le cadre de la procédure de « droit au compte » sont gratuits. La BWF n'a pas le droit de facturer de frais mais le fait. Elle a remboursé ces frais aux quelques personnes qui l'ont demandé. Nous demandons le respect du droit et le remboursement de tous les clients escroqués de la sorte.

La relation entre la BWF et ses clients est soumise au principe de la liberté contractuelle.

La BWF en qualité de banque a certes des droits mais également des devoirs.

A cause de sa situation de monopole, elle semble l'avoir oublié depuis de nombreuses années en laissant se dégrader la qualité du service rendu à sa clientèle et en renonçant à son rôle d'acteur de l'économie.

La CCIMA, la fédération patronale et la fédération du BTP représentent la quasi-totalité des entreprises de Wallis et Futuna. Nous demandons que les points de revendications énumérés trouvent une réponse et demandons la mise en place immédiate d'une médiation entre le monde professionnel et la BWF en présence d'un médiateur de l'Etat.

A Mata'Utu le 26 janvier 2022.

Atelea VAITOOFAI

Marie FAUVEAU

Kamaliele VALEFAKAAGA

Destinataires : Max Stivalet, BWF ; Lionel Wolff, BNP NC ; Roger Sillières, BNP NC ; Véronique de Raulin, IEOM ; Hervé Jonathan, Préfet ; Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie